



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ANCAMINE 2609W

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	ANCAMINE 2609W
Numéro du produit	46132
Synonymes; marques commerciales	ANCAMINE 2609
UFI	UFI: V333-J05T-D00N-1SPK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Agent de polymérisation.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	46132

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

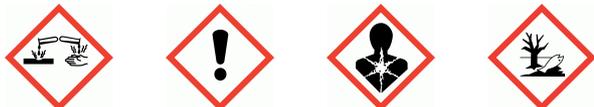
2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Acute Tox. 4 - H332 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Repr. 2 - H361f
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 1 - H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



ANCAMINE 2609W

Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H332 Nocif par inhalation. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H361f Susceptible de nuire à la fertilité. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
UFI	UFI: V333-J05T-D00N-1SPK
Contient	m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE), 4 TERT BUTYLPHENOL, 1,6-HEXANEDIAMINE, 2,2,4(OR 2,4,4)-TRIMETHYL-

2.3. Autres dangers

Les femmes enceintes ou allaitant ne devraient pas travailler avec ce produit s'il y a le moindre risque d'exposition.

Contient un composant listé en tant que: perturbateur endocrinien

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE)	25 - < 50%
Numéro CAS: 1477-55-0	Numéro CE: 216-032-5
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119480150-50-XXXX
Classification	
Acute Tox. 4 - H302	
Acute Tox. 4 - H332	
Skin Corr. 1B - H314	
Eye Dam. 1 - H318	
Skin Sens. 1 - H317	
Aquatic Chronic 3 - H412	
4 TERT BUTYLPHENOL	25 - < 50%
Numéro CAS: 98-54-4	Numéro CE: 202-679-0
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489419-21-XXXX
Facteur M (chronique) = 1	
Classification	
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Dam. 1 - H318	
Repr. 2 - H361f	
Aquatic Chronic 1 - H410	

ANCAMINE 2609W

1,6-HEXANEDIAMINE, 2,2,4(OR 2,4,4)-TRIMETHYL-		5 - < 10%
Numéro CAS: 25513-64-8	Numéro CE: 247-063-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119560598-25-XXXX
Classification Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1A - H317 Aquatic Chronic 3 - H412		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin immédiatement.
Inhalation	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Consulter un médecin si une gêne persiste. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Continuer à rincer pendant 30 minutes. Appliquez un pansement stérile. Consulter un médecin immédiatement. <NOTE TO PHYSCIANS: Application of corticosteroid cream has been effective in treating skin irritation.>
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	Susceptible de nuire à la fertilité.
Inhalation	Nocif par inhalation. Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.
Ingestion	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures des muqueuse, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac.
Contact cutané	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

ANCAMINE 2609W

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes. <NOTE TO PHYSICIANS: Application of corticosteroid cream has been effective in treating skin irritation.>

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées. L'eau utilisée pour éteindre l'incendie, qui a été en contact avec le produit, peut être corrosive.

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Ammoniac ou amines. Acide nitrique (HNO₃). Oxydes d'azote (NO_x). Aldéhydes. Hydrocarbures. Gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction.

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Evacuer la zone. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Éviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

ANCAMINE 2609W

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Les femmes enceintes ou allaitant ne devraient pas travailler avec ce produit s'il y a le moindre risque d'exposition. Prévoir une ventilation suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker à l'écart des produits suivants: Sodium Hypochlorite Acides - organiques. Acides minéraux. Métaux actifs chimiquement. Peroxydes. Oxydants.

Classe de stockage Stockage de produits corrosifs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE)

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 0,1 mg/m³

D, M

D = Absorption de peau.

M = Indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe.

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE) (CAS: 1477-55-0)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.2 mg/m³

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.2 mg/m³

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.33 mg/kg p.c. /jour

ANCAMINE 2609W

PNEC	eau douce; 0.094 mg/l
	eau de mer; 0.009 mg/l
	Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l
	Sédiments (eau douce); 0.43 mg/kg
	Sédiments (eau de mer); 0.043 mg/kg
	Sol; 0.045 mg/kg
	rejet intermittent, eau douce; 0.152 mg/l

4 TERT BUTYLPHENOL (CAS: 98-54-4)

DNEL	Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.026 mg/kg/jour
	Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.09 mg/m ³
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.5 mg/m ³
	Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.026 mg/kg/jour
PNEC	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.071 mg/kg/jour

PNEC	eau douce; 0.01 mg/l
	eau de mer; 0.001 mg/l
	Sédiments (eau douce); 0.27 mg/kg
	Sédiments (eau de mer); 0.027 mg/kg
	Sol; 0.25 mg/kg
	Station d'épuration des eaux usées; 1.5 mg/l
	Intoxication secondaire.; 46.67 mg/kg

1,6-HEXANEDIAMINE, 2,2,4(OR 2,4,4)-TRIMETHYL- (CAS: 25513-64-8)

DNEL	Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.05 mg/kg/jour
-------------	---

PNEC	Sol; 10 mg/kg
	eau de mer; 0.01 mg/l
	Station d'épuration des eaux usées; 72 mg/l
	eau douce; 0.102 mg/l
	Sédiments (eau douce); 0.622 mg/kg
	Sédiments (eau de mer); 0.062 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques et écran facial.

ANCAMINE 2609W

Protection des mains	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Néoprène. Caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile. Polychlorure de vinyle (PVC)
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.
Mesures d'hygiène	Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prendre des précautions pour éviter le contact avec les contaminants en enlevant les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Ambré.
Odeur	Ammoniac.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution concentrée): 11
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 200°C @ 1013 hPa
Point d'éclair	> 100°C
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	13.3 hPa @ 21°C
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	1.06
Densité apparente	Pas d'information disponible.

ANCAMINE 2609W

Solubilité(s)	Soluble dans l'eau. 10 - 90 % eau @ 20°C Soluble dans les matériaux suivants: Benzène.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	450 mPa s @ 25°C 420 mm ² /s @ 25°C <= 20.5 mm ² /s @ 40°C
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations Indéterminé.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Des réactions avec les produits suivants peuvent provoquer des explosions: Peroxydes.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Eviter le contact avec les matières suivantes: Sodium Hypochlorite Acides - organiques. Acides minéraux. Métaux actifs chimiquement. Peroxydes. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Acide nitrique (HNO₃). Oxydes d'azote (NO_x). Ammoniac ou amines. Aldéhydes. Hydrocarbures.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ ATE: > 2000 mg/kg, Orale, Valeur estimée.

ETA orale (mg/kg) 2.038,4

Toxicité aiguë - cutanée

ANCAMINE 2609W

Indications (DL₅₀ cutanée)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Toxicité aiguë - inhalation</u>	
Indications (CL₅₀ inhalation)	Nocif par inhalation. DL ₅₀ ATE > 30 mg/l, Inhalatoire, Vapeur DL ₅₀ ATE: > 3 mg/l, Inhalatoire, dust and mists
ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)	3,35
<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures. Corrosif (> 3.01 min - < 1 h) Données de références croisées. Information du fournisseur.
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
<u>Sensibilisation respiratoire</u>	
Sensibilisation respiratoire	Pas d'information disponible.
<u>Sensibilisation cutanée</u>	
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
<u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	
Essais de génotoxicité - in vitro	Pas d'information disponible.
Essais de génotoxicité - in vivo	Pas d'information disponible.
<u>Cancérogénicité</u>	
Cancérogénicité	Pas d'information disponible.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	
Toxicité pour la reproduction - fertilité	Susceptible de nuire à la fertilité.
Toxicité pour la reproduction - développement	Pas d'information disponible.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	
Exposition unique STOT un	Pas d'information disponible.
<u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	
Exposition répétée STOT rép.	Pas d'information disponible.
<u>Danger par aspiration</u>	
Danger par aspiration	Pas d'information disponible.
<u>Inhalation</u>	
Inhalation	Nocif par inhalation. Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.
<u>Ingestion</u>	
Ingestion	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures des muqueuse, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac.
<u>Contact cutané</u>	
Contact cutané	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

ANCAMINE 2609W

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.
Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Susceptible de nuire à la fertilité.

Informations toxicologiques sur les composants

m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE)

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg)	980,0
Espèces	Rat
Indications (DL₅₀ orale)	Nocif en cas d'ingestion. DL ₅₀ 980 mg/kg, Orale, Rat
ETA orale (mg/kg)	980,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg)	3.100,0
Espèces	Lapin
Indications (DL₅₀ cutanée)	DL ₅₀ 3100 mg/kg, Cutanée, Lapin
ETA cutanée (mg/kg)	3.100,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ poussières/brouillards mg/l)	1,34
Espèces	Rat
Indications (CL₅₀ inhalation)	Nocif par inhalation. CL ₅₀ 1.34 mg/l, Inhalatoire, Rat
ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)	1,34

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures.
Corrosif pour la peau. Données de références croisées.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

4 TERT BUTYLPHENOL

Toxicité aiguë - orale

ANCAMINE 2609W

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 2951 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 2288 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ > 5.6 mg/l, 4 heure, Poussières/brouillard Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Données non-concluantes.

Essais de génotoxicité - in vivo Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Susceptible de nuire à la fertilité.

Toxicité pour la reproduction - développement Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ANCAMINE 2609W

Contact cutané Provoque une irritation cutanée. Un contact prolongé peut provoquer des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur. Rougeurs. Décoloration de la peau. Un contact prolongé provoque des lésions graves des tissus.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Irritation sévère, brûlure, larmolement et vision floue. Cécité. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Susceptible de nuire à la fertilité.

1,6-HEXANEDIAMINE, 2,2,4(OR 2,4,4)-TRIMETHYL-

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 910,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) Nocif en cas d'ingestion.
DL₅₀ 910 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 910,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures.
Corrosif pour la peau. Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.
Corrosif Lapin OECD 405

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Sensibilisant. OECD 406

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Test de Ames: Négatif. Aberration chromosomique: Négatif. OECD 473 Mutation génique: Négatif. OECD 476

Essais de génotoxicité - in vivo Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Cette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

ANCAMINE 2609W

Toxicité pour la reproduction - développement Cette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas présumé présenter un risque d'aspiration, sur la base de la structure chimique.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Contact cutané Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur. Rougeurs. Un contact prolongé provoque des lésions graves des tissus.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Irritation sévère, brûlure, larmoiement et vision floue. Lésion de la cornée. Cécité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE)

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

4 TERT BUTYLPHENOL

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE)

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 75 mg/l, *Leuciscus idus* (ide mélanote)

ANCAMINE 2609W

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 15.2 mg/l, Daphnia magna OECD 202
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: 12 mg/l, Scenedesmus subspicatus OECD 201

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 21 jours: 4.7 mg/l, Daphnia magna
--	---

4 TERT BUTYLPHENOL

Toxicité	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
-----------------	---

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heure: 5.1 mg/l, (Oryzias latipes) CL ₅₀ , 96 heure: 1 - 10 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
---------------------------------	---

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heure: 3.4 mg/l, Daphnia magna
--	--

Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heure: 14 - 22.7 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata NOEC, 72 heure: 9.53 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
--	--

Toxicité aiguë - microorganismes	CE ₅₀ , 16 heure: 227 mg/l, Boues activées
---	---

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique)	1
------------------------------	---

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie	NOEC, 128 jour: 0.1 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
--	---

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 21 jour: 0.73 mg/l, Daphnia magna
--	---

1,6-HEXANEDIAMINE, 2,2,4(OR 2,4,4)-TRIMETHYL-

Toxicité	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
-----------------	--

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 48 heures: 174 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)
---------------------------------	---

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 24 heures: 31.5 mg/l, Daphnia magna
--	--

Toxicité aiguë - plantes aquatiques	ErC50, 72 heures: 43.5 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata OECD 201 CE ₅₀ , 72 heures: 37.1 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata OECD 201 NOEC, 72 heures: 16 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata OECD 201
--	---

toxicité aquatique chronique

ANCAMINE 2609W

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie NOEC, 30 jours: 10.9 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)
OECD 210

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jours: 1.02 mg/l, Daphnia magna
OECD 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE)

Persistance et dégradabilité Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 22%: 28 jours
(OECD 302C)
- Dégradation 49%: 28 jour
OECD 301B

4 TERT BUTYLPHENOL

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable mais ne respectant pas le principe de la fenêtre de 10 jours. Information du dossier REACH.

Biodégradation - Dégradation 60%: 28 jour
OECD 301F

1,6-HEXANEDIAMINE, 2,2,4(OR 2,4,4)-TRIMETHYL-

Persistance et dégradabilité Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 7%: 28 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE)

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.
FBC: < 3 (42d), Cyprinus carpio (carpe commune)

Coefficient de partage log Pow: 0.18 OECD 107

4 TERT BUTYLPHENOL

Potentiel de bioaccumulation Potentiellement bioaccumulable.
FBC: 48 - 88, Cyprinus carpio (carpe commune) 56 jours
FBC: 120, Leuciscus idus (ide mélanote)

Coefficient de partage log Pow: 3.29 OECD 107

ANCAMINE 2609W**1,6-HEXANEDIAMINE, 2,2,4(OR 2,4,4)-TRIMETHYL-**

Coefficient de partage log Pow: -0.3 OECD 117

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants**m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE)**

Mobilité Faible mobilité.

Coefficient d'adsorption/désorption - Koc: 910 @ 20°C Valeur estimée.

4 TERT BUTYLPHENOL

Mobilité Faible mobilité.

Coefficient d'adsorption/désorption Sol - Koc: 582 @ 20°C Valeur estimée.

1,6-HEXANEDIAMINE, 2,2,4(OR 2,4,4)-TRIMETHYL-

Mobilité Faible mobilité.

Coefficient d'adsorption/désorption - Koc: 1011 @ 20°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants**m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE)**

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

4 TERT BUTYLPHENOL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

1,6-HEXANEDIAMINE, 2,2,4(OR 2,4,4)-TRIMETHYL-

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Contient un composant listé en tant que: perturbateur endocrinien

Informations écologiques sur les composants**4 TERT BUTYLPHENOL**

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

ANCAMINE 2609W

1,6-HEXANEDIAMINE, 2,2,4(OR 2,4,4)-TRIMETHYL-

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.
Méthodes de traitement des déchets	Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	2735
N° ONU (IMDG)	2735
N° ONU (ICAO)	2735
N° ONU (ADN)	2735

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE), 4 TERT BUTYLPHENOL)
Nom d'expédition (IMDG)	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE), 4 TERT BUTYLPHENOL)
Nom d'expédition (ICAO)	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE), 4 TERT BUTYLPHENOL)
Nom d'expédition (ADN)	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT m - PHENYLENEBIS (METHYLAMINE), 4 TERT BUTYLPHENOL)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	8
Code de classement ADR/RID	C7
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Classe/division ICAO	8
Classe ADN	8

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
-------------------------------------	----

ANCAMINE 2609W

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

Groupe d'emballage (ADN) II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Groupe de séparation des matières du code IMDG 18. Alcalis

EmS F-A, S-B

Catégorie de transport ADR 2

Code de consignes d'intervention d'urgence 2X

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 80

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015. Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.
Listes pour la santé et l'environnement	Contient un composant listé en tant que: perturbateur endocrinien
Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)	CAUTION - Chemical may be subject to REACH RESTRICTIONS - see Annex XVII. Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3
Directive Seveso - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs	E1

ANCAMINE 2609W

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Japon (ENCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

ANCAMINE 2609W

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision	22-04-22
Numéro de version	5.000
Remplace la date	23-06-21
Numéro de FDS	46132

ANCAMINE 2609W

Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H332 Nocif par inhalation. H361f Susceptible de nuire à la fertilité. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Signature	Jacq Pattinson

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.